



## DÉCISION

### PORTANT RECOURS A UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire de Cruseilles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L.2322-1 et L2322-2 ;

VU la délibération n°2020/43 du 28 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT, notamment le 20° qui prévoit que le Maire peut « réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 700 000 € ; chaque ouverture de crédits sera d'une durée maximale de 12 mois à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires »,

VU les demandes de financement sollicitées auprès de plusieurs établissements bancaires,

VU les conditions proposées par les différents établissements bancaires consultés, il est proposé de réaliser un prêt à long terme avec « LA CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES » selon les caractéristiques suivantes :

- Emprunteur : CRUSEILLES
- Montant : 700 000 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt : €STER + marge de 0,78%  
[Base de calcul : Exact/360]
- Process de traitement automatique :  
Tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)  
Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : Mensuel par débit d'office
- Frais de dossier : 800 € /prélevés en une fois
- Commission d'engagement : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen- Périodicité identique aux intérêts
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-engagement : néant

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Est autorisé le recours à une ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal conformément à l'article L.2322-2 du CGCT.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 17/11/2023

Télétransmise le : 20 NOV. 2023

Mise en ligne sur le site internet le : 20 NOV. 2023

Le Maire,  
Sylvie MERMILLOD

